

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué le deux avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de Monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT-PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - PLASSE Yohan - GUERINONI Brice - BERUJAT Amandine - MOLLON MELLETON Monique – JAILLER Philippe - BERNARD COQUIN Florence.

Absent excusé : RAPEAUX Hervé.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Edgar VERNAY a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de votant :	13
Quorum :	08

Le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025 ne suscitant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Acquisitions diverses :
 - *Jeu supplémentaire pour le jardin du champ de foire,*
2. Bâtiments communaux :
 - *Réfection de la toiture de l'église,*
 - *Dossier de consultation des entreprises pour la rénovation de l'école,*
3. Roannais agglomération :
 - *Convention de service commun « Formation à destination des agents,*
4. Subventions
5. Fiscalité locale
6. Budgets Primitifs 2025 : *Opérations industrielles, Lotissement, Commune.*
7. Questions diverses
 - *Vente de bois*
 - *Emplois saisonniers*
 - *Divers*

ACQUISITIONS DIVERSES

- * *Jeu supplémentaire pour jardin champ de foire (CME)*

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, il avait été énoncé le souhait du conseil Municipal d'Enfant d'ajouter un tourniquet et une araignée dans la partie basse du Champ de Foire. Des propositions tirées d'un catalogue avait été présentées.

Afin de répondre à cette demande, et d'installer des jeux en respectant les normes de sécurité, l'entreprise PJA qui a réalisé en 2019 l'aménagement de l'aire de jeux, a été consultée et propose deux versions :

sol coulé

- Tourniquet :	7.023,00 € HT
- Pyramide (+dépose et repose des jeux ressorts)	12.270,80 € HT
+ <i>Contrôle post-installation (forfait)</i>	400,00 € HT

dalles alvéolaires+gazon

- Tourniquet :	5.579,00 € HT
- Pyramide (+dépose et repose des jeux ressorts)	9.571,25 € HT
+ <i>Contrôle post-installation (forfait)</i>	400,00 € HT

Vu le coût important de cette installation, et en concertation avec les responsables du Conseil Municipal d'Enfants, monsieur le Maire propose d'acquérir un seul jeu, soit la pyramide en version dalle.

Après avoir délibéré, le Conseil retient le devis de l'entreprise PJA d'un montant de 9.971,25 € HT pour l'acquisition d'une pyramide posée sur dalles alvéolaires.

BATIMENTS COMMUNAUX

** Réfection de la toiture de l'église*

Monsieur le Maire informe qu'une partie de la toiture de l'église est en très mauvais état : des liteaux et des tuiles sont cassés. Suite à une chute de plâtre le samedi 7 avril lors d'une cérémonie, il est urgent d'effectuer la réfection d'environ 45 m² de la toiture. L'entreprise RS CONSTRUCTION a été consultée et a transmis un devis d'un montant de 5.871 € TTC. Le conseil retient le devis de RS CONSTRUCTION.

** Dossier de Consultation des Entreprises pour la rénovation de l'école*

Monsieur le Maire informe que compte tenu de l'importance des travaux, dont le montant est supérieur à 221.000 € hors taxes, un appel d'offre à procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, a été publié le vendredi 4 avril 2025 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de la Loire : <http://www.loire.fr/e-marchespublics>.

Le Dossier de Consultation des Entreprises se décompose en 11 lots :

Lot n° 1 :	VRD - ESPACES VERTS
Lot n° 2 :	DEMOLITIONS - MACONNERIE
Lot n° 3 :	CHARPENTE METALLIQUE - PREAU
Lot n° 4 :	MENUISERIES PVC – OCCULTATION
Lot n° 5 :	SERRURERIE
Lot n° 6 :	PLATRERIE – PEINTURE
Lot n° 7 :	CARRELAGES
Lot n° 8 :	SOLS SOUPLES
Lot n° 9 :	MENUISERIE BOIS
Lot n° 10 :	CHAUFFAGE – VMC - PLOMBERIE SANITAIRES
Lot n° 11 :	ELECTRICITE

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

1- Valeur technique des prestations :	50 % (jugées sur mémoire technique joint à l'offre)
2- Critères environnementaux :	10 %
3- Prix :	40 %

La remise des offres est fixée au vendredi 25 avril 2025 à 12 heures.

** Réunion publique le 10/05/2025 : présentation des travaux*

Monsieur Le Maire informe que suite au courrier adressé le 13 mars 2025 à l'inspecteur d'académie, il a été convoqué le 4 avril 2025 à l'inspection académique de Saint Etienne accompagné de monsieur Edgar VERNAY, Madame Monique MOLLON, Madame Clémence BIERRY, présidente du Sou des Ecoles, et monsieur Simon CHAIZE, représentant des parents d'élèves. La conclusion de ce rendez-vous est qu'il a été confirmé la suppression d'un poste pour la prochaine rentrée scolaire mais l'inspecteur promet un renfort d'enseignant sur notre école. Monsieur le Maire doit lui transmettre l'effectif de rentrée pour le 20 mai.

Une Réunion publique aura lieu à l'école, le samedi 10 mai à 10h30 pour présenter les travaux de rénovation qui devraient débiter cet été.

ROANNAIS AGGLOMERATION

* Convention de service commun « Formation à destination des agents »

Le conseil ne souhaite pas adhérer à cette convention.

SUBVENTIONS

Monsieur Florent MEDINA énumère les montants des différentes subventions susceptibles d'être versées aux diverses associations de la commune et à plusieurs autres organismes. Ainsi, un total de 55.000 € de subventions pour 2025 est proposé. Après vote à main levée, à l'unanimité, le conseil décide d'accorder les subventions suivantes :

• Amicale Sapeurs-Pompiers	140,00 €
• Section Jeunes Sapeurs-Pompiers	100,00 €
• Sou des écoles - activités extra-scolaire	240,00 €
• Sou des écoles – fonctionnement	260,00 €
• Sou des écoles – voyages Bessat	672,00 €
• OGEC	32.543,57 €
• Nature et Mémoires	80,00 €
• Lire à Montagny	850,00 €
• Restaurant scolaire	6.300,00 €
• Chasse Saint Hubert	80,00 €
• Boule Montagnarde	80,00 €
• Amitié Loisirs	80,00 €
• FNACA	80,00 €
• Basket Club de Montagny	300,00 €
• Groupe d'Expression Artistique	80,00 €
• ADMR	80,00 €
• Œuvres sociales du personnel communal	120,00 €
• Tennis Club de Montagny	300,00 €
• Montagny.net	80,00 €
• Pétanque	80,00 €
• Football Club de Montagny	450,00 €
• Gym Montagny	80,00 €
• ADAPEI	30,00 €
• Prévention Routière	15,00 €
• SPA	481,60 €
• Arche de Noé	672,00 €
• Lycée agricole Ressins	114,00 €
• MFR St Laurent de Chamousset	38,00 €
• MFR La Petite Gouthière	38,00 €
• Lutte contre les rats musqués	300,00 €
• Mairie de Charlieu (RASED)	48,00 €

FISCALITE LOCALE

* Vote des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que le Budget communal au titre de l'exercice 2025 peut supporter la stabilisation du taux des impôts,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ **DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025.**

➤ **FIXE**, ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2025 :

	Taux 2025	BASES prévisionnelles 2025	PRODUIT
Taxe foncière Bâtie	28,95 %	1 123 000	325 109
Taxe foncière non bâtie	34,71 %	139 200	48 316
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	7,37 %	77 200	5 690
TOTAL			379 115

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Monsieur Florent MEDINA ayant fait le détail des différents budgets, le conseil accepte, à l'unanimité, les propositions effectuées pour 2025, à savoir :

*** Opérations Industrielles**

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 40.185,00 €.

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 48.366,00 €.

*** Lotissement**

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 335.680,75 €.

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 220.034,63 €.

*** Commune**

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.250.697,00 € permettant un prélèvement de 375.527,00 € pour l'investissement.

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 994.498,00 € (dont 166.838,00 € de restes à réaliser en dépenses et 268.303,00 € de restes à réaliser en recettes de l'exercice 2024).

Les dépenses principales d'investissement proposées sont les suivantes :

- Déficit reporté :	71.192,89 €
- Remboursement de la dette :	52.450,11 €
- Equilibre du budget lotissement :	21.004,00 €
- Acquisition de matériel :	13.600,00 €
- Salle Henri Valfort :	7.370,00 €
- Accessibilité :	10.000,00 €
- Eglise :	12.600,00 €
- Bâtiment école :	613.088,00 €
- Voirie :	160.431,00 €
- Remplacement main courant stade	2.800,00 €
- Jeu supplémentaire champ de foire :	12.000,00 €
- Réserve foncière :	3.000,00 €

Les recettes principales d'investissement proposées sont les suivantes :

- Fonds de compensation de la TVA 2023 :	84.700,00 €
- Amortissement :	11.576,48 €
- Virement de la section de fonctionnement :	375.527,00 €
- Subventions :	486.303,00 €

QUESTIONS DIVERSES

* Vente de bois

Suite à la suggestion de contacter d'autres exploitants forestiers, Monsieur Edgar VERNAY informe que l'offre mieux disant de COFORET a été retenue pour un montant de 21.500 € pour effectuer la coupe de bois de douglas situés sur les parcelles C567 et 312, au lieudit « Lapra ».

* Emplois saisonniers

Monsieur Edgar VERNAY nomme les 7 jeunes qui ont postulé pour un job d'été. Ils seront en binôme avec un agent communal, à partir du 7 juillet et jusqu'au 29 août 2025, par période de travail de 15 jours.

* Divers

Madame Amandine BERUJAT rappelle le don du Comité des Fêtes pour l'acquisition d'un panneau de communication. Il est évoqué la possibilité d'installer ce panneau sur un terrain privé.

Prochaine réunion du CME le 9 mai à 17h.

Monsieur Yohan PLASSE informe que les Sapeurs-Pompiers seront en manœuvre dans le village le 18 avril, du 22 au 25 avril et 29 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire,
Marcel PEUILLON



Le secrétaire de séance
Edgar VERNAY

